



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

H A U T E



S A I N T O N G E



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Communauté des Communes de Haute-Saintonge, représenté par Monsieur Claude BELOT, son Président,

L'EPCI ci-après dénommé **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge en date du 15 décembre approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Saintonge et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du de la Haute-Saintonge et autorisant son président à le signer ;

--*-*-*-*-*-*-*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

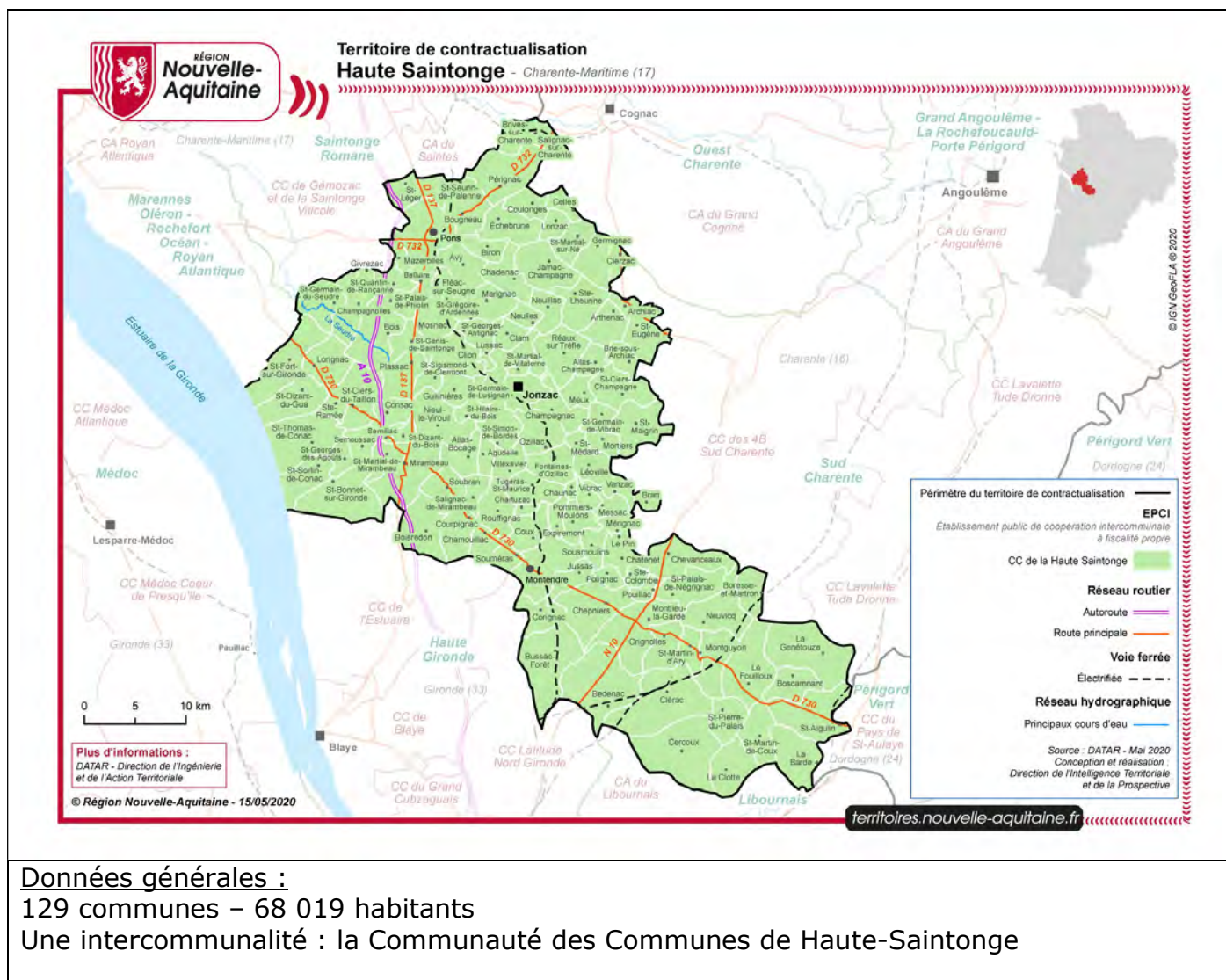
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Données générales :

129 communes – 68 019 habitants

Une intercommunalité : la Communauté des Communes de Haute-Saintonge

Située entre Cognacais et Bordelais, le territoire de Haute-Saintonge est constitué d'un EPCI unique, la CC de la Haute Saintonge. Il bénéficie de bonnes infrastructures de transport, étant traversé par l'A10 et par plusieurs lignes ferroviaires

Espace rural peu dense, la Haute Saintonge est un territoire productif avec un poids de l'agriculture et de l'industrie encore important. La fabrication de boissons, l'industrie du bois et la présence d'une filière extractive caractérisent ce territoire. La part des revenus pendulaires y est légèrement plus marquée que dans les territoires ruraux néo-aquitains. Les migrations pendulaires y sont importantes en particulier vers Cognac, Saintes et Bordeaux métropole.

Ce territoire se caractérise par une dynamique démographique soutenue qui s'explique par l'intensité du solde migratoire, signe d'une forte attractivité territoriale. L'important solde naturel négatif, qui se renforce, atténue cependant la progression démographique. Il est caractéristique d'un vieillissement prononcé de la population.

Les nouveaux arrivants sur le territoire peuvent rencontrer des difficultés à se loger sur place (au regard du taux de vacance élevée et du peu de logements sociaux) mais l'accès aux équipements et services est lui plutôt favorable.

La situation sociale de sa population est en revanche à considérer en raison d'un grand nombre de signaux d'alerte : revenus moindres et situations de pauvreté plus présentes, taux de précarité de l'emploi et chômage de longue durée plus marqués, moindre qualification et grand nombre de jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation), risques de mortalité prématurée plus prononcés.

Territoire TEPOS, TEPOS_{cv} (TEPCV), engagée dans la mobilité électrique, la Haute Saintonge a fait sienne la problématique de la transition énergétique

La diversité et la qualité des milieux naturels sont les garants de l'attractivité du territoire qui mise sur l'activité thermique et touristique.

Territoire rural, agricole et forestier organisé autour de Jonzac avec une fenêtre sur l'estuaire de la Gironde, il s'appuie sur un réseau hydrographique, des marais et des zones humides ainsi que des boisements. Il abrite des espèces phares (Loutre, Vison d'Europe et Cistude (tortue) sur des habitats propices encore préservés (ZH) et à préserver (vallées, coteaux, réseau hydrographique tête de bassin et marais d'estuaire, boisements, landes et haies) au-delà des nombreux classements en vigueur.

Le territoire est bien organisé pour la collecte, la valorisation et le traitement des déchets ménagers. Il s'attache à la planification en termes de prévention en mutualisant ses besoins avec les acteurs périphériques voisins.

Les activités agricoles, viticoles, minérales sont essentielles mais pèsent sur les ressources naturelles et les milieux et doivent conduire à un accompagnement de la viticulture, de la céréaliculture, de la populiculture, de l'extraction de kaolin pour des pratiques agricoles extensives et respectueuses des écosystèmes.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

La Communauté des Communes de Haute-Saintonge est classée en vulnérabilité socio-économique forte.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

□ AXE 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement, être territoire de référence en matière énergétique

Sous axe 1.1 : préserver et améliorer la qualité architecturale et paysagère

Sous axe 1.2 : préserver la biodiversité en mobilisant durablement les ressources naturelles et les espaces

Sous axe 1.3 : poursuivre l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique, réduire la vulnérabilité aux risques et nuisances, économie circulaire

□ **AXE 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique pour un territoire entreprenant et innovant**

Sous axe 2.1 : accompagner le développement économique en s'appuyant sur les infrastructures de transport

Sous axe 2.2 : renforcer et diversifier la lisibilité économique, l'offre foncière et immobilière et soutenir les filières existantes ou émergentes

□ **AXE 3 : Renforcer la cohésion des territoires, l'attractivité résidentielle et touristique, aménager les espaces de vie**

Sous axe 3.1 : accompagner les pratiques de mobilité

Sous axe 3.2 : répondre aux besoins de logements variés et rénovés

Sous axe 3.3 : amplifier l'offre de santé, e-santé

Sous axe 3.4 : accompagner les mutations du commerce

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), soit toute la Haute Saintonge.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire** Haute-Saintonge a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région ainsi que les EPCI composant le territoire de projet, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions**

conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire de la Haute-Saintonge et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté des
Communes de Haute-Saintonge

Alain ROUSSET

Claude BELOT

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

NOTE D'ENJEUX DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DE LA HAUTE-SAINTONGE 2023-2025 (annexe 1)

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

La Haute Saintonge est classée régionalement à un niveau de vulnérabilité forte.

Contexte géographique et aménités, politique énergétique et valorisation de l'environnement

A la frontière de la Saintonge et du Bordelais, c'est un pays de Midi Atlantique (129 communes, 174 000 hectares, 68 000 habitants soit 40 habitants/km²) qui s'étend sur le quart méridional du Département de la Charente-Maritime et jouxte trois départements : Gironde, Dordogne, Charente. Elle bénéficie d'un contexte géographique stratégique, à proximité de pôles d'emplois et d'équipements influents : Blaye et Bordeaux à 80 km au sud, Saintes et Cognac au nord-est, avec des axes routiers ou ferroviaires importants.

La Haute Saintonge possède un ensemble d'aménités pour renforcer les attractivités économiques et touristiques du territoire : une offre thermale (7^e position nationale), un patrimoine naturel varié (estuaire de la Gironde, rivières, forêts), un riche patrimoine architectural, gastronomique et viticole, des infrastructures d'itinérance douce, une offre festivalière fournie, des politiques fortes en matière d'accueil des entreprises et de transition énergétique.

La politique de transformation énergétique du territoire est très ambitieuse, initiée il y a plus de trente ans, avec la production d'énergies renouvelables locales qui caractérisent son territoire (géothermie, biomasse, photovoltaïque) et la volonté d'être énergétiquement autonome en 2050.

La politique de protection de l'environnement se traduit à travers la gestion de la ressource en eau, la prévention et le traitement des déchets et rejets, la gestion de la pollution lumineuse, des risques inondations/feu, le respect de la réglementation et des zones de protection dans le développement des projets.

Contexte démographique et accueil des populations

La croissance démographique se poursuit depuis 2000 sous l'effet d'un solde migratoire positif avec un pic entre 1999 et 2008 et un regain d'attractivité récent, ressenti par les élus, effet de la crise sanitaire notamment. Avec 1% de croissance démographique par an, la collectivité prévoit une augmentation de plus de 20 000 habitants d'ici 2040 soit près de 88 000 habitants.

La structure sociodémographique est en évolution et crée de nouveaux besoins. Le solde naturel négatif a un impact sur la population, vieillissante. La part croissante de retraités (37%) et la tendance au desserrement des ménages continuent (2 personnes en moyenne contre 3,2 il y a 50 ans).

Les typologies de logement sont peu variées et le parc de logements ancien. L'offre de logements de petite taille, locatifs ou collectifs est faible. Les logements sociaux, en stagnation entre 2015 et 2018

atteignent 765 logements en 2019, principalement sur les communes les plus grandes en nombre d'habitants.

Les problématiques de mobilité existantes sont liées à une faible offre de transports en commun, à l'habitat diffus et sont accrues par le vieillissement de la population.

Contexte économique et emplois

En termes d'emploi et d'économie, l'intercommunalité est attractive et très dynamique. L'indice de concentration est de 86, le taux d'emploi de 65%, le nombre de demandeurs d'emploi est de 2616 en mars 2022 (18% de baisse en un an). Les créations et développement d'établissements et de zones d'activité économiques sont nombreux : 24 zones d'activités sur environ 200 hectares et deux pépinières spécialisées sur le développement durable (voiture et avion du futur).

Si le développement d'une économie présentielle, tournée vers les populations résidentes et les touristes (avec un objectif de 25 000 curistes en 2040) est significatif, le tissu économique est néanmoins spécialisé dans des secteurs industriels tels que le bois-papier-imprimerie, la fabrication des machines et équipements, l'agro-alimentaire, les industries extractives.

Le poids important de l'agriculture (10% de l'emploi salarié) se caractérise par des productions à forte dominante viticole qui relève du terroir de l'AOC Cognac. La sylviculture est également très présente sur le territoire alimentant une filière industrielle de sciage/travail et transformation du bois. Néanmoins, les niveaux de formation initiale restent faibles, la population jeune est en difficulté d'insertion, la polyculture et le poly élevage faiblissent et les difficultés de recrutement sont récurrentes sur certaines filières avec une activité saisonnière.

Par rapport à la précédente période de contractualisation régionale, les vulnérabilités liées au changement climatique et à la capacité d'accueil des populations nouvelles sont de plus en plus prégnantes, en lien notamment avec la pression bordelaise, la crise sanitaire (afflux de populations ressentis par les élus).

Cela impacte le parc de logements, majoritairement ancien, peu diversifié, les équipements et services, l'accueil des nouvelles populations, l'emploi.

Le bien vieillir, l'accompagnement des jeunes et des filières économiques sont des thématiques qui perdurent sur ce contrat.

Compte tenu de ces constats, la politique active en matière de transition énergétique et de développement économique, la présence d'un parc de logements vacants ou à rénover, la création d'un contrat local de santé, la préparation d'une opération de revitalisation et d'un programme alimentaire territorial sont des atouts et des opportunités pour le territoire.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Pour mémoire, le précédent contrat signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine avait défini trois axes stratégiques :

Axe 1 : Consolider l'attractivité économique du territoire : développer les filières économiques existantes et nouvelles (aéronautique) du territoire et revitaliser les friches industrielles, renforcer l'offre thermique et conforter la place de la station de Jonzac au sein de la filière régionale, renforcer l'attractivité touristique en diversifiant l'offre touristique locale.

Axe 2 : Poursuivre la dynamique engagée en matière d'énergie renouvelable : maîtriser les dépenses énergétiques et diversifier le bouquet énergétique, mettre en œuvre une politique favorisant la mobilité.

Axe 3 : Développer et valoriser le cadre de vie : poursuivre la dynamique de renforcement du territoire en matière d'offres de commerces de proximité et de santé dans les bourgs, proposer une offre culturelle diversifiée, facteurs d'attractivité résidentielle.

Pour exemple, des projets tels que des maisons de santé, la réhabilitation de la zone économique de la Wesper, la création d'une maison du kaolin, d'une pépinière aéronautique, le forage d'un puit géothermal, ont ainsi été soutenus.

Au regard des dynamiques et vulnérabilités constatées, les enjeux auxquels devra répondre le territoire sont les suivants :

- Devenir un territoire énergétiquement autonome ; contribuer à la mobilité durable ; maintenir les superficies forestières ; gérer les ressources (notamment en eau) de manière raisonnée.
- Accompagner les nouvelles activités économiques et l'innovation, développer le tourisme.
- Accueillir 20 000 habitants supplémentaires en améliorant la vitalité des communes et la cohérence territoriale.

La stratégie territoriale est déclinée de la façon suivante : conformément aux enjeux climatiques et à la feuille de route Neo Terra, il convient de faire de la transition énergétique et de la gestion des ressources un axe majeur. L'attractivité économique reste un axe principal. L'axe trois sur le cadre de vie est maintenu et renforcé, notamment avec une démarche importante de revitalisation et d'aménagement du territoire par bassins de vie.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Axe 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire, par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement, être territoire de référence en matière d'excellence énergétique

Contexte de mise en œuvre :

La Haute Saintonge bénéficie d'une richesse des ressources qui contribue à la qualité du cadre de vie. Ces richesses sous entendent un enjeu de conciliation des usages et une gestion équilibrée et durable de ces ressources et de l'environnement, à des fins de protection de la planète, de lutte contre le réchauffement climatique, de limitation des Gaz à effet de serre (GES). L'objectif ambitieux du territoire est de produire 100% de l'énergie consommée à l'horizon 2050 (autonomie énergétique).

Plusieurs initiatives ont été menées depuis 40 ans : maison de l'Energie, SEMEMA (aide à l'implantation de photovoltaïque), réseaux de chaleur, trois puits géothermaux à grande profondeur, des bâtiments exemplaires et des pépinières dont deux sur les véhicules et l'avion du futur, aide aux circuits courts alimentaires avec le lancement d'un programme alimentaire territorial, politique d'animation et de soutien forestier, gestion de la ressource en eau avec de nombreux syndicats, partenariats avec le CRER, la SAFER, l'Etablissement Public Foncier, gestion des déchets (Combustibles Solides de Récupération, partenariat avec les territoires voisins, programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027 avec un objectif de réduction de 12% des déchets, étude sur le développement de recycleries et la filière du réemploi de textiles), etc.

Cet axe se décline dans plusieurs domaines :

Sous axe 1.1 : Préserver et améliorer la **qualité architecturale et paysagère** du territoire

Sous axe 1.2 : Préserver la **biodiversité** en mobilisant durablement les **ressources naturelles** et les espaces

Sous axe 1.3 : Poursuivre **l'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique**, réduire la vulnérabilité aux **risques** et nuisances. Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2020 sont de réduire l'énergie finale de 7% en 2030 et 19% en 2050, de réduire les gaz à effet de serre de 33% d'ici 2030 et 63% en 2050, de développer les énergies renouvelables à 52% en 2030 et 100% en 2050 avec une autonomie énergétique.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique pour un territoire entrepreneurial et innovant

Contexte de mise en œuvre :

La Communauté des Communes cherche un renforcement de l'emploi local afin de garantir un équilibre entre croissance démographique et création d'emploi. Elle poursuit la quête d'une résilience économique et énergétique, qui se base sur les filières locales déjà constituées (filière viticole, filière bois, activité touristique et thermale) ou encore la production énergétique avec le développement des énergies renouvelables. La stratégie économique du territoire entend créer les conditions nécessaires au maintien et à l'accueil d'entreprises, tout au long de leur processus de développement, afin de créer des emplois et richesses.

L'offre économique et touristique du territoire s'est développée historiquement dans une logique de diffusion. L'objectif est de poursuivre cette stratégie spatiale d'irrigation et de proximité, tout en capitalisant sur les dynamiques extérieures et en développant des pôles stratégiques en cohérence avec les nœuds de mobilité et le réseau d'infrastructures de transport. La stratégie économique et touristique territoriale recherche un accès facilité aux espaces économiques et/ou touristiques.

Le tourisme, en lien avec l'activité thermale et la richesse patrimoniale et naturelle, doit constituer un facteur de dynamiques économiques et résidentielles, contribuant à la reconnaissance et au rayonnement de l'identité rurale et innovante de la Haute-Saintonge. Ces ressources offrent un cadre au développement et à la diversification d'une offre touristique sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un maillage de liaisons touristiques. La Haute-Saintonge doit poursuivre ce maillage et offrir des prestations de qualité. C'est par la création, l'intégration de nouvelles démarches (environnementales, numérique..), la promotion et commercialisation des activités, que le territoire aura un développement touristique cohérent et respectueux de l'environnement.

Cet axe se décline dans plusieurs domaines :

Sous axe 2.1 : Accompagner le développement économique, en s'appuyant sur les infrastructures de transport.

Sous axe 2.2 : Diversifier et renforcer la lisibilité économique, l'offre foncière et immobilière répondant aux parcours des entreprises, *en* favorisant le développement des activités économiques dans le tissu urbain, en adaptant les zones économiques et en valorisant les friches. Soutenir les filières économiques existantes et émergentes, en pérennisant la filière viticole et agricole, en soutenant l'innovation artisanale, en valorisant la filière bois, en contribuant à l'émergence de nouvelles filières (silver économie, chanvre, etc.).

Axe 3 : Renforcer la cohésion des territoires, l'attractivité résidentielle et touristique, aménager les espaces de vie.

Contexte de mise en œuvre :

La Haute Saintonge doit poursuivre le maillage de son territoire et offrir des prestations de qualité afin de maintenir les populations et d'attirer de nouveaux habitants ou visiteurs. La croissance démographique actuelle est liée à l'attractivité du littoral, la proximité bordelaise, le cadre de vie, le dynamisme économique, auxquels s'ajoutent les effets de la crise sanitaire. L'ambition démographique du territoire est d'avoir 20 000 habitants supplémentaires d'ici 2040, soit environ 88 000 au total, avec une croissance démographique annuelle de 0,9 à 1%.

Six espaces de vie composent le territoire avec des influences et dynamiques différenciées. Sept communes sont lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain », les deux plus importantes (Jonzac et Pons) sont également retenues à l'appel à manifestation d'intérêt régional « revitalisation des centres bourgs » et Jonzac a un soutien particulier de l'ANCT « Fabrique prospective » sur le sujet des seniors.

Tous les espaces de vie cherchent à répondre aux besoins de leurs populations en termes d'habitats, d'emplois, de commerces, de services, d'équipements et de transport. Il s'agit donc de s'appuyer sur l'armature multipolaire en cherchant un développement équilibré, une valorisation des spécificités de chacun, l'organisation des complémentarités dans et entre espaces de vie afin d'alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire.

L'objectif est de permettre un parcours résidentiel au plus proche des aspirations des habitants (qu'ils soient jeunes, actifs, familles, retraités et seniors) en proposant un cadre de vie, une offre de services, de nature, de lien social.

Cet axe se décline dans plusieurs domaines :

Sous axe 2.1 : Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles, en s'appuyant sur l'armature multipolaire pour garantir un équilibre territorial, en redynamisant les centre-bourgs, en développant une offre culturelle récréative, vivante et nomade (dispositif Petites Villes de Demain).

Sous axe 2.2 : Répondre aux besoins actuels et futurs du logement : satisfaire l'ambition démographique du territoire (plus 20.000 habitants à l'horizon 2040) par une production de logements cohérente (plus 9.500 logements), engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine avec un objectif de passer de 11% de logements vacants à 9% d'ici 2040, limiter la consommation d'espace à 600 hectares pour les 20 prochaines années (438 ha pour l'habitat et 162 ha pour l'activité économique), améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable, proposer une offre de logements variés pour répondre aux exigences plurielles des ménages (procédure OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Sous axe 2.3 : Amplifier l'offre de santé et les perspectives offertes par la e-santé.

Sous axe 2.4 : Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et demain : rechercher une complémentarité entre le grand commerce et le commerce de proximité, s'adapter aux nouveaux modes de consommation ;

IV- Cohérence avec les fonds européens

Les axes stratégiques du Contrat régional de développement et de transition sont cohérents avec la candidature haut-saintongeaise aux Fonds européens territoriaux (FEDER OS 5 2021-2027 et LEADER 2023-2027) :

- **Axe 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement et notamment être territoire de référence en matière d'excellence énergétique :**

LEADER fiche action 1 sur la sobriété et transition énergétique et écologique

FEDER fiche action 2 sur la forêt publique et la mobilité durable

- **Axe 2 : Renforcer l'attractivité économique et touristique pour un territoire entreprenant et innovant :**

FEDER fiche action 3 sur le développement touristique

LEADER fiche action 4 sur la protection, valorisation du patrimoine nature ou bâti historique, les savoir-faire

- **Axe 3 : Renforcer la cohésion des territoires, aménager les espaces de vie :**

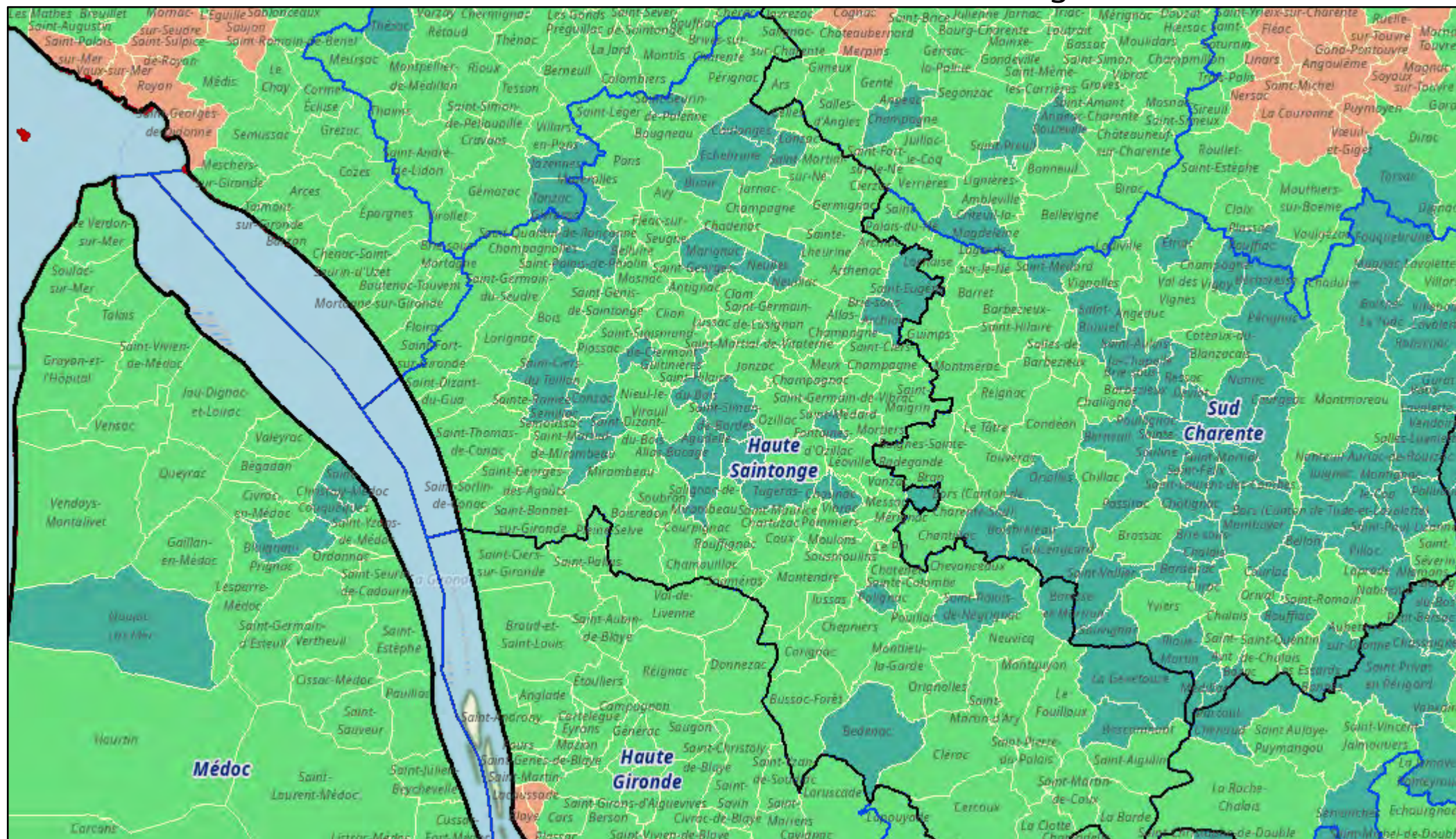
FEDER fiche action 5 sur la revitalisation

LEADER fiche action 6 sur les animations, les études (culture, sport, loisirs, etc.).

	 REGION Nouvelle-Aquitaine CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DE HAUTE SAINTONGE 2023-2025 HAUTE  SAINTONGE									Prévisionnel / priorisation des actions						
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE /CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	AXE 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement, être territoire de référence en matière énergétique	Sous axe 1.1 Préserver et améliorer la qualité architecturale et paysagère	Valorisation des vestiges archéologiques de la Villa Gallo-Romaine de Jonzac	Commune de Jonzac	Jonzac	Amorçage	X				X	X		Tourisme		
2			Création du parcours scénographique du futur musée de Jonzac au sein du Chatelet restauré	Commune de Jonzac	Jonzac	Amorçage	X				X	X	Monuments Historiques	Culture - Patrimoine		
3			Restauration des châteaux de Pons et Montguyon	Commune	Pons Montguyon	Amorçage	X			X	X	X	Châteaux Monuments Historiques , celui de PONS en cours de classement MH sur sa totalité 15% des dépenses éligibles HT, max 60 000 €/an - Restauration du patrimoine protégé au titre des MH sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine		
4		Sous axe 1.2 Préserver la biodiversité en mobilisant durablement les ressources naturelles et les espaces	Restauration de la zone humide de Marjolance	Commune de Pons	Pons	Mature	X	121 700 €	24 340 €	X			20% des dépenses éligibles HT	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau	
5		Sous axe 1.3 Poursuivre l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique, réduire la vulnérabilité aux risques et nuisances, économie circulaire	Réhabilitation de la Ferme communale de Pons et création d'une conserverie/légumerie	Commune de Pons	Pons	Amorçage	X			X	X			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
6			Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)	CDC de Haute Saintonge	CDC de Haute Saintonge	Mature	X	133 000 €	111 361 €	X			Sous réserve de la validation en commission permanente de la Région en 2023	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique	
7			Extension de la recyclerie et création d'une zone de réemploi des matériaux sur le site du Moulin de la Tour	Commune de Pons	Pons	Amorçage	X					X	X	Sous réserve AAP Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
8			Développement de la filière Chanvre : réhabilitation d'une friche avec un bâtiment démonstrateur	CDC de Haute Saintonge	CDC de Haute Saintonge	Chantier-Clé	X			X	X	X	Démarche de coopération interterritoriale avec la CA Royan Atlantique et la CC de Gémozac	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique	
9			Création et aménagement de mares biodiversité-incendies	Commune de Nieul-le-Virouil	CDC de Haute Saintonge	Amorçage	X			X			Sous réserve AAP Nature &Transition et AAP accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
10	AXE 2 Renforcer l'attractivité économique et touristique pour un territoire entreprenant et innovant	Sous axe 2.1 Accompagner le développement économique en s'appuyant sur les infrastructures de transport	Pôle d'échange multimodal ferroviaire de Pons	Commune de Pons	Pons	Amorçage	X	600 000 €			X	X		Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
11		Sous axe 2.2 Renforcer et diversifier la lisibilité économique, l'offre foncière et immobilière et soutenir les filières existantes ou émergentes	Etude stratégique et préopérationnelle à la reconversion des friches économiques de Haute Saintonge	CDC de Haute Saintonge	CDC de Haute Saintonge	Amorçage	X			X	X		Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
12			Réaménagement d'un bâtiment économique en lieu d'activité et de services au centre de l'agglomération Saint Martin d'Ary/Montguyon	Commune de Saint Martin d'Ary	Saint Martin d'Ary	Mature	X	1 952 946 €	330 719 €	X			Soutien au déficit de financement de l'opération	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
13			Développement d'un hôtel d'entreprises aéronautiques au niveau de l'Aéropole en lien avec la pépinière aéronautique	CDC de Haute Saintonge	Saint Germain de Lusignan	Amorçage	X					X	X	Soutien au déficit de financement de l'opération	Industrie et filières	
14			Création de lieux innovants de service au public en centre bourg	Commune de Cercoux Commune de Salignac Sur Charente Commune de Saint Thomas de Conac	Cercoux Salignac sur Charente Saint Thomas de Conac	Amorçage	X			X	X	X	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
15	AXE 3 Renforcer la cohésion des territoires, l'attractivité résidentielle et touristique, aménager les espaces de vie	Sous axe 3.1 Accompagner les pratiques de mobilité	Etude de modélisation des flux de circulation	Communes de Pons et Jonzac	Pons et Jonzac	Amorçage	X			X			Pons et Jonzac retenues à l'AMI centre-ville centre bourg	Revitalisation centres bourgs	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
16		Sous axe 3.2 Répondre aux besoins de logements variés et rénovés	Création d'une résidence Habitat jeunes	Commune de Pons	Commune de Pons	Amorçage	X				x		Sous réserve des évolutions du RI Logement - 7000 € par place	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
17			Etude préopérationnelle de densification de l'habitat	CDC de Haute Saintonge	CDC de Haute Saintonge	Amorçage	X			X	X			Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
18			Sous axe 3.3	Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle	Commune de Pons	Commune de Pons	Mature	X	350 000 €	70 000 €	X				Santé - Silver économie	

	 CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DE HAUTE SAINTONGE 2023-2025 									Prévisionnel / priorisation des actions					
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE /CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
19		Amplifier l'offre de santé, e-santé	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle	Saint Genis de Saintonge	Saint Genis de Saintonge	Amorçage	X							Santé - Silver économie	
20		Sous axe 3.4 Accompagner les mutations du commerce	Aménagement d'une épicerie multiservices de produits en circuits-courts	Commune de Nieul le Viroul	Nieul le Viroul	Mature	X	479 600 €	70 000 €	X				Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
21			Création d'une boulangerie	Commune de Jarnac Champagne	Commune de Jarnac Champagne	Mature	X	295 000 €	60 000 €	X				Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
22			Création d'une boulangerie	Saint Ciers Champagne	Saint Ciers Champagne	Mature	X	239 617 €	60 000 €	X				Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
23			Derniers commerces : boulangerie, restaurant-brasserie, ...	Archiac, Clion sur Seugne, Chepniers...	Communes	Amorçage	X					X	X		Commerce - Artisanat - Développement local
	ingénierie du contrat :		Chef de projet cohésion territorial						37 000 €	X	X	X	Sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum pour 0,5 ETP)		
			Chargés de missions thématiques (revitalisation centre- ville et centre bourg, filière aéronautique, énergie)						150 000 €	X	X	X	Sur la période 2023-2025 (25 000 €/an maximum pour 1 ETP) limité à 2 ETP par contrat		
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens						30 000 €	X	X	X	Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum)		

Grille communale de densité Haute Saintonge



10/10/2022 15:49:22

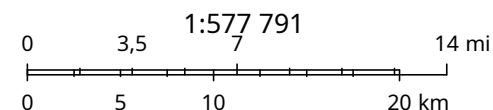
Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

très peu dense

Limite de commune

Territoires de contractualisation 2023 - 2025



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Web AppBuilder for ArcGIS

Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |